

Direction départementale des territoires Service Environnement

> PROJET D'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL PORTANT APPROBATION DU DOCUMENT D'OBJECTIFS DES SITES NATURA 2000 FR2200392 « MASSIF FORESTIER DE SAINT-GOBAIN » (ZONE SPÉCIALE DE CONSERVATION) ET FR2212002 « FORÊT PICARDES : MASSIF DE SAINT-GOBAIN » (ZONE DE PROTECTION SPÉCIALE)

NOTE DE PRÉSENTATION AU PUBLIC

Le projet d'arrêté ci-joint soumis à la consultation du public approuve le document d'objectifs des sites Natura 2000 FR2200392 « Massif forestier de Saint-Gobain » (Zone spéciale de conservation) et FR2212002 « Forêt picardes : Massif de Saint-Gobain » (Zone de protection spéciale).

Réglementation applicable au réseau Natura 2000

Il s'agit principalement d'une réglementation communautaire transposée en droit français :

- directive Habitats : directive n° 92/43 du Conseil des communautés européennes du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages ;
- directive Oiseaux : directive n° 79/409 du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages ;
- code de l'Environnement : articles L.414-1 à L.414-7 et R.414-1 à R.414-29.

Contexte général

Le réseau Natura 2000 est un réseau écologique européen destiné à préserver la biodiversité tout en tenant compte des exigences économiques, sociales et culturelles ainsi que des particularités locales. Il vise à assurer le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats naturels (définis par des groupements végétaux) et habitats d'espèces de faune et de flore d'intérêt communautaire.

Ce réseau sera constitué à terme :

- des Zones de Protection Spéciale (Z.P.S.) issues de la directive Oiseaux ;
- des Zones Spéciales de Conservation (Z.S.C.) issues de la directive Habitats.

Afin de mettre en place une gestion durable de ces espaces naturels, la France a décidé de réaliser des documents d'objectifs qui déterminent des modalités de gestion adaptées à chaque site.

Les documents d'objectifs (DOCOB) sont élaborés avec tous les partenaires locaux concernés (élus, propriétaires, gestionnaires,...) dans le cadre d'une large concertation. En application des orientations de gestion définies, des actions sont proposées localement pour assurer le maintien ou le rétablissement, dans un état de conservation favorable, des habitats ayant justifié la désignation de chaque zone considérée.

Les actions proposées sur la base du volontariat pour la mise en œuvre du DOCOB sont de plusieurs ordres :

- le contrat Natura 2000, qui permet de bénéficier d'aides financières pour la restauration d'habitats d'intérêt communautaire ou de milieux favorables aux espèces d'intérêt communautaire ;
- la charte Natura 2000 qui « labellise » les pratiques de gestion respectueuses des milieux ; l'adhésion à la charte ne génère pas de contrepartie financière mais ouvre droit à certains avantages fiscaux ;
- les actions qui ne relèvent ni du contrat ni de la charte et qui peuvent être mises en place dans le cadre de l'animation Natura 2000.

Les sites Natura 2000 FR2200392 « Massif forestier de Saint-Gobain » (Zone spéciale de conservation) et FR2212002 « Forêt picardes : Massif de Saint-Gobain » (Zone de protection spéciale)

Les sites Natura 2000 FR2200392 « Massif forestier de Saint-Gobain » (Zone spéciale de conservation, ZSC) et FR2212002 « Forêt picardes : Massif de Saint-Gobain » (Zone de protection spéciale, ZPS) sont situées au centre du département de l'Aisne (02), à l'ouest de la ville de LAON, la préfecture, et plus précisément à l'intérieur des limites administratives des cantons de Vic-sur-Aisne, de Tergnier et de Laon . La superficie du site Natura 2000 FR2200392 « Massif forestier de Saint-Gobain » (Zone spéciale de conservation) est de 434 ha et celle du site FR2212002 « Forêt picardes : Massif de Saint-Gobain » (Zone de protection spéciale) est de 11771 ha. Ces deux zones se chevauchent puisque la zone spéciale de conservation est en totalité incluse dans la zone de protection spéciale « Forêt picardes : Massif de Saint-Gobain » recouvre pour parties les sites Natura 2000 de « Tourbières et coteaux de Cessières Montbavin » (ZSC) et des « Landes de Versigny » (ZSC). Il est à noter que la réserve naturelle nationale des landes de Versigny est partiellement incluse dans le périmètre de cette ZPS.

Le DOCOB comprend notamment:

- ▶ Une description générale des sites ;
- ▶ un inventaire des zonages environnementaux ;
- ▶ un diagnostic écologique de la Zone de protection spéciale ainsi que de la zone spéciale de conservation ;
- ▶ un diagnostique socio-économique ;
- ▶ les enjeux de conservation sur la ZSC et la ZPS sont présentés ;
- ▶ une définition des objectifs de conservations et des actions à mettre en place pour les atteindre.

Dates et lieux de la consultation :

La consultation est ouverte du 21 juin au 16 juillet 2017 inclus sur le site :

http://www.aisne.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Consultations-publiques

Une copie du projet accompagnée d'une note de présentation sera déposée en préfecture de Laon. Le public pourra envoyer ses observations pendant cette période par courriel à <u>ddt-env@aisne.gouv.fr</u>, ou les envoyer par courrier à l'adresse suivante¹:

Direction départementale des territoires de l'Aisne Service Environnement 50, Boulevard de Lyon 02011 LAON CEDEX

La préfecture de Laon est ouverte au public du lundi au vendredi de 9h à 11h30 et de 14h à 16h30.

lo le Directeur departementel des territaires
Po G respondente des avoir eminonmement
l'adjointe.
A. Sauvat 13 JUIN 2017

¹ Le cachet de la Poste faisant foi.